

## BULLETIN D'INSCRIPTION COMPETENCES EMPLOIS 2023/2025

Prise en charge :	<input type="checkbox"/> OPCO MOBILITE	<input type="checkbox"/> POLE EMPLOI	<input type="checkbox"/> AGEFICE	<input type="checkbox"/> FIF-PL	<input type="checkbox"/> AUTRE : _____
-------------------	--	--------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	--

### Entreprise

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Code APE : \_\_\_\_\_

Effectif de l'entreprise :  Moins de 11     Entre 11 et 49     Plus de 50

### Salarié à inscrire en formation

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Date d'entrée dans l'entreprise : \_\_\_\_\_

CSP : \_\_\_\_\_ Poste occupé : \_\_\_\_\_

Type de contrat :  CDI     CDD – 6 mois     CDD + 6 mois     Autre :

### Formation

Référence : \_\_\_\_\_ Intitulé : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Nombre d'heures : \_\_\_\_\_

Lieu de formation : \_\_\_\_\_

Coût :                      € HT                      € TTC

TOTAL :                      € HT                      € TTC

**Merci de compléter et de retourner ce bulletin d'inscription  
par mail [contact@passeport-prevention.fr](mailto:contact@passeport-prevention.fr)**

- Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_
- Atteste que le stagiaire mentionné dans le formulaire ci-dessus a bien le statut de salarié au sein de l'entreprise
  - Atteste que toutes les informations figurant sur ce formulaire sont exactes

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Cachet et signature

1. L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après réception du bulletin d'inscription valant bon de commande. Dans le cas d'une demande de prise en charge auprès d'un organisme financeur, et si ce dernier émet un avis défavorable, le coût total de la formation sera dû par le client.

2. Subrogation

Pour les salariés de la Branche des Services de l'Automobile (hors apprenti) :

A compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (Conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 €/heure HT si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022

« Je donne alors mandat à PASSEPORT PREVENTION, pour le compte de l'entreprise ci-dessus nommée, afin de déposer une demande de prise en charge auprès de l'OPCO Mobilités, pour la présente action. »

\*A défaut de la confirmation de ces conditions, PASSEPORT PREVENTION facturera l'entreprise.

Pour tous public :

En signant ce document, le signataire du Bulletin d'Inscription, confirme que :

a. Le(la) collaborateur(trice) à inscrire est en accord avec les critères d'admission à la formation (public cible, pré-requis,...) Le programme joint en annexe est remis au stagiaire.

b. L'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022

3. PASSEPORT PREVENTION décline toute responsabilité en cas d'inscription tardive entraînant un refus de prise en charge d'un organisme financeur.

L'entreprise est tenue de s'informer des conditions de prise en charge auprès de l'organisme financeur concerné, notamment :

a. AGEFICE : <https://communication-agefice.fr>

b. FIF.PL : [www.fifpl.fr/index.php?page=contact](http://www.fifpl.fr/index.php?page=contact)

c. OPCO Mobilités : <https://www.opcomobilites.fr/>

4. Les programmes de formation indiqués sur les fiches descriptives sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés ou complétés par PASSEPORT PREVENTION pour tenir compte des éventuelles évolutions de la réglementation.

5. Les tarifs sont indiqués Hors Taxes et ne comprennent pas les frais de repas et d'hébergement des stagiaires. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité à PASSEPORT PREVENTION, sauf cas de force majeure, afin de couvrir les sommes engagées et/ou dépensées pour la réalisation de l'action.

6. Le règlement s'effectue comptant et sans escompte par virement. En cas de non-respect de l'échéance, PASSEPORT PREVENTION facturera des pénalités exigibles de plein droit et sans rappel. En outre, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance et après mise en demeure restée sans effet, PASSEPORT PREVENTION se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours ou à venir.

7. Annulation par PASSEPORT PREVENTION: au cas où le lancement d'une action s'avérerait impossible, le client sera informé par écrit au moins 8 jours à l'avance, hors cas de force majeure et d'effectif insuffisant pour les formations réglementées. Le client sera remboursé des sommes déjà versées, mais ne pourrait prétendre à aucune autre indemnité. Ce règlement pourra servir, après accord du client, à une autre action de formation organisée par PASSEPORT PREVENTION.

8. Désistement du client : au cas où un stagiaire déciderait de ne plus participer à une action et notifierait son désistement à l'association par écrit moins de 8 jours avant le début du stage, le règlement resterait acquis à l'association pour couvrir les frais engagés (sauf cas de force majeure).

9. PASSEPORT PREVENTION décline toute responsabilité en cas d'utilisation de véhicule personnel par les participants au stage.

10. Protection des données personnelles (RGPD) : afin de traiter les demandes d'inscription et d'envoyer des informations commerciales, l'association collecte des données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »). PASSEPORT PREVENTION s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Conformément au RGPD, le Commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ces droits, le Commanditaire doit adresser une demande par e-mail en écrivant à l'adresse suivante : [contact@passeport-prevention.fr](mailto:contact@passeport-prevention.fr) en indiquant son nom, prénom, adresse e-mail.